



## PROCES VERBAL DE LA

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2017

#### **Nombre de membres :**

En Exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille dix sept et le quatre juillet à vingt heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

**Présents** : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Robert RAMIO, Mme Christiane GRIOT, M. Ludovic BARBRY, M. Philippe HUGUENIN, Mme Christine RUIZ, M. Sébastien SANCHEZ, Mr Mickael MAROLLEAU, Mme Magali RIBES, Mme Sylvie PONCET, M. Jonathan PARON, Mme Myriam DARDENNE, Mme Aurélie SAUCH ;

**Absents excusés** : Mme Eliane BERDAGUER procuration à Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Michel PALAU procuration à Mme Myriam DARDENNE, Mme Véronique VILLARD, Mme Sandra MATHEU,

**Secrétaire** M. Jonathan PARON

**Date de la convocation** : 29 juin 2017

Le Conseil Municipal, approuve à la l'unanimité le Procès Verbal de la séance du 30 juin 2017.

#### **I/ AFFAIRES GENERALES**

##### **DELIBERATION 2017/45**

**OBJET** : Organisation du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2017/2018 - retour à la semaine de 4 jours d'école

M. le Maire expose au Conseil Municipal le décret no 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

L'application de cette dérogation pourra être effective dans les écoles maternelles et élémentaires dès la rentrée 2017, dès lors qu'un consensus local émerge.

Ces éventuelles modifications devront être arrêtées par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) au plus tard le 8 juillet 2017, date de la fin de l'année scolaire 2016-2017 pour permettre la bonne information des familles.

M. le Maire précise qu'en date du 15 juin 2017, le conseil d'école élémentaire a voté favorablement (6/8) une motion pour un retour à la semaine à quatre jours.

Le 27 juin 2017, le conseil d'école maternelle a voté favorablement (6/8) une motion pour un retour à la semaine à quatre jours.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire à la rentrée du 4 septembre 2017 permettant une répartition des heures d'enseignement sur quatre jours de 6 heures comme suit :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00/12h00 et 14h/17h, soit 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines.**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à la majorité des voix, 10 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions :

**SE PRONONCE** favorablement pour une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours d'enseignements, tels que définis ci-dessus, dès la rentrée du 4 septembre 2017.

**CHARGE** M. le Maire d'adresser à M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale, une demande de dérogation en ce sens.

## II/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question soulevée.

**Séance levée à 21h15**

Fait à Montescot, le 6 juillet 2017

Le Maire,

Louis SALA

